

MESSAGE IMPORTANT CONCERNANT LA REPRISE DES CE1, CE2, CM1

Chers parents,

La rentrée des GS, CP et CM2 s'est déroulée dans de bonnes conditions le 14 mai dernier. Initialement, nous avons pensé pouvoir accueillir de nouvelles classes à partir du 25 mai prochain. Néanmoins, pour des raisons relevant essentiellement de la responsabilité de la Mairie par la nécessité de mettre en place des précautions sanitaires renforcées liées notamment à l'augmentation prévisionnelle du nombre d'enfants dans les locaux, nous ne serons en mesure d'accueillir les enfants de CE1, CE2 et CM1 à partir du lundi 25 mai 2020.

D'un commun accord entre Monsieur le Maire, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, Madame la directrice et son équipe enseignante, les élèves de CE1, CE2 et CM1 ne pourront rentrer qu'à partir du mardi 2 juin prochain (le lundi 1er juin étant un jour férié).

En effet, nous souhaitons que tout soit organisé au mieux avant l'arrivée de vos enfants et dans des conditions optimales et cela ne pourra se faire qu'avec un temps de préparation supplémentaire.

Le 2 juin prochain, en plus des GS, CP et CM2, les CE1, CE2 et CM1 reprendront donc le chemin de l'école (*sur la base du volontariat des parents, par groupe de 15 enfants par classe maximum par jour, des groupes formés éventuellement 2 jours par semaine et priorité donnée aux enfants de personnels gérant la crise sanitaire*).

Dès que vous avez connaissance du groupe de votre enfant par l'école, il est impératif de contacter le service périscolaire à cette adresse periscolaire@ville-capinghem.fr afin de procéder aux réservations cantine, garderie et mercredis.

Pour la semaine du 2 juin, vous avez jusqu'au mercredi 27 mai à 19h pour procéder à l'inscription.

Dans votre mail, merci de donner le nom, prénom et classe de votre enfant et bien préciser les prestations demandées et jours souhaités. Vous pouvez nous indiquer les réservations souhaitées jusqu'à la fin d'année scolaire.

Ce ne sont pas les enseignants qui transmettront vos justificatifs ou vos souhaits de prestations périscolaires, il faut impérativement prendre contact avec le service enfance pour que les réservations soient effectives.

Concernant la cantine et la garderie, seuls les enfants dont les 2 parents travaillent pourront bénéficier de cette prestation. Pour que la réservation soit effective, il faut impérativement que les justificatifs employeurs des 2 parents aient été transmis au service périscolaire sinon votre enfant ne pourra être accepté.

Concernant les mercredis, seuls les enfants de personnels gérant la crise sanitaire pourront être accueillis sur justificatifs également des deux parents.

Nous connaissons votre ambition pour vos enfants et nous ne doutons pas que nous réussirons, ensemble, le pari que nous avons à relever.

Nous vous remercions par avance et souhaitons à vos enfants une bonne rentrée !

La Mairie de Cappinghem et L'Ecole Lucie Aubrac

P. ATRICOU

Mme Baisseault